



Luxembourg, le **26 MAI 2020**

**REÇU**  
Par Aiff Christian, 10:26, 26/05/2020

Réf. : 831xcb6e1

La Ministre de la Culture

à

Monsieur le Ministre aux Relations avec le  
Parlement

**Objet : Réponse à la question parlementaire n° 2105 du 29 avril 2020 des Honorables Députés  
Laurent Mosar et Octavie Modert**

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse à la question parlementaire n° 2105 du 29 avril 2020 des Honorables Députés Laurent Mosar et Octavie Modert au sujet de la nomination de la nouvelle directrice à la tête de la Bibliothèque nationale du Luxembourg, avec prière de bien vouloir la continuer à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Sam Tanson  
Ministre de la Culture

**Réponse de Madame la Ministre de la Culture, Sam Tanson, à la question parlementaire n° 2105 des Honorables Députés Octavie Modert et Laurent Mosar du 29 avril 2020 concernant la nomination de la nouvelle directrice à la tête de la Bibliothèque nationale du Luxembourg.**

Avant d'inviter les Honorables Députés à consulter ci-après les détails de la procédure de recrutement mise en place pour le poste d'un nouveau directeur de la Bibliothèque nationale, il convient de signaler que la loi modifiée du 9 décembre 2005 déterminant les conditions et modalités de nomination de certains fonctionnaires occupant des fonctions dirigeantes dans les administrations et services de l'Etat ne prévoit ni une publication ni une mise en concurrence quelconque pour l'accès à un tel poste. Cette même loi oblige l'exécutif à nommer des fonctionnaires qui « doivent faire preuve des compétences de direction et d'encadrement requises pour l'exercice de leurs fonctions ».

La première procédure de recrutement a été lancée par le biais d'une publication sur le site govjobs.lu en date du 11 octobre 2019, suivie de publications parallèles dans les quotidiens du 12 octobre 2019 et dans les hebdomadaires du 18 octobre 2019. Le délai de candidature a été fixé au 4 novembre 2019. 16 dossiers de candidature ont été adressés au ministère de la Culture.

Deux tours de sélection ont été organisés. Le premier tour était mené par un comité de présélection interne, composé d'agents du ministère de la Culture, et dont le rôle consistait à identifier les candidats correspondant le plus possible au profil recherché afin de les convoquer à un premier entretien. A cet effet, le comité se donna comme ligne de conduite, pour la pondération des critères d'évaluation des candidatures, d'évaluer les capacités de direction et de gestion à 70 % et les autres facultés ensemble à 30 %. Onze candidats ont ainsi été convoqués aux premiers entretiens qui se sont déroulés au ministère de la Culture du 20 au 22 novembre 2019, et à l'issue desquels quatre candidats ont été retenus pour le deuxième tour.

A l'occasion du deuxième tour de sélection, les candidats ont dans un premier temps été invités à rédiger, dans le délai d'un mois, un papier de réflexion sur leur vision de la Bibliothèque nationale à l'horizon 2030, sur leur stratégie à développer sur sept ans, sur leurs priorités à court terme et leur choix d'une approche managériale. Dans un second temps, les candidats ont été convoqués à un deuxième entretien devant un comité d'évaluation composé de membres du comité de présélection élargi de deux membres externes, dont la directrice d'une bibliothèque nationale étrangère et un professeur de l'Université du Luxembourg. Les quatre candidats devaient remettre leur travail au plus tard le 2 janvier 2020. Les entretiens du deuxième tour ont eu lieu le 8 janvier 2020.

Néanmoins, les entretiens du second tour n'ont pas donné de résultat concluant, le comité d'évaluation n'étant convaincu par aucun des quatre candidats. Par la suite, la décision de lancer une deuxième procédure de recrutement a été prise et les quatre candidats ont reçu une lettre de refus.

Le deuxième tour a été lancé par le biais d'une publication sur le site govjobs.lu en date du 31 janvier 2020, suivie de publications dans les quotidiens du 1<sup>er</sup> février 2020 et dans les hebdomadaires du 7 février 2020. Le délai de candidature a été fixé au 21 février 2020. 23 dossiers de candidature ont été adressés au ministère de la Culture, dont un a dû être refusé pour défaut de nationalité luxembourgeoise du candidat, ce qui est une condition prévue à l'article 1 point 10 du règlement grand-ducal du 12 mai 2010 déterminant les emplois dans les administrations de l'Etat et les établissements publics comportant une participation directe ou indirecte à l'exercice de la puissance publique et aux fonctions qui ont pour objet la sauvegarde des intérêts généraux de l'Etat ou des autres personnes morales de droit public.

Deux tours de sélection ont à nouveau été prévus, mais en intégrant au niveau du deuxième tour des tests d'évaluation des compétences de direction à organiser par le Centre de compétences RH du

Centre de gestion du personnel et de l'organisation de l'Etat, afin de tester les compétences de direction des candidats.

Le comité de présélection a retenu 12 candidats pour un premier entretien, dont un candidat qui avait déjà passé la présélection lors de la première procédure. Parmi les candidats non retenus figuraient quatre candidats qui avaient déjà postulé lors de la première procédure de recrutement.

Les entretiens ont eu lieu du 27 février 2020 au 3 mars 2020 et trois candidats ont finalement été invités au deuxième tour le 4 mars 2020, dont un qui avait déjà postulé lors de la première procédure.

Les trois candidats ont été invités à rédiger un papier de réflexion dans les mêmes conditions que lors de la première procédure. Ils ont aussi été priés de se soumettre aux tests d'évaluation de leurs compétences de direction évoqués ci-dessus.

Le 9 mars 2020, un des trois candidats s'est désisté pour des motifs personnels.

Le 10 mars 2020, dans le contexte de la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid 19, une directrice d'une bibliothèque nationale étrangère, membre du jury, s'est désistée de sorte que l'évaluations des candidats restants n'a pas pu se faire par le jury comprenant des membres externes.

Les deux candidats restants ont été invités à passer les tests d'évaluation susmentionnés se composant d'un entretien en face-à-face et d'exercices de raisonnement abstrait et de bac à courrier. Prévus pour avoir lieu le 16 mars 2020, les événements et décisions prises par le gouvernement face à la crise sanitaire susmentionnée ont eu pour conséquence que seulement l'un des deux candidats a pu effectuer l'intégralité des tests le matin, alors que l'autre candidat, dont le passage était prévu pour l'après-midi, a pu passer l'entretien via téléconférence, mais n'a pas pu passer les autres épreuves. Les résultats des entretiens, épreuve qui était l'élément principal de l'évaluation psychologique, ont clairement permis de confirmer les doutes qui persistaient par rapport aux compétences de direction du candidat qui avait déjà postulé lors de la première procédure.

Compte tenu de ces éléments, le choix de Madame Joanne Goebbels, qui occupe déjà une fonction dirigeante et qui a déjà pu faire preuve de ses compétences de direction et d'encadrement à un niveau élevé, s'imposait. Le poste à pourvoir était en effet un poste de directeur d'une institution culturelle de l'Etat, exigeant des compétences de direction, et non un poste dans la recherche scientifique.

Le second appel se distinguait du premier en ce sens qu'il mettait davantage l'accent sur les compétences de direction et comportementales, afin de préciser la description du profil de la fonction. En effet, certaines des compétences techniques de la seconde annonce avaient auparavant la qualité d'atouts. Les missions, compétences et atouts du profil recherché se déclinent, pour le second appel, de la manière suivante :

### **Missions**

- Assurer la direction générale de la Bibliothèque nationale ;
- Définir et mettre en œuvre la stratégie de développement de la Bibliothèque nationale conformément aux lignes directrices de la politique culturelle du Ministère de la Culture et en ligne avec l'évolution des bibliothèques similaires à l'étranger ;
- Gérer et coordonner une équipe de 95 personnes équivalent plein temps ;
- Développer et valoriser les collections physiques et numériques de la BnL à l'échelle nationale et internationale ;
- Conduire une stratégie d'innovation numérique pour développer les services offerts par la BnL à ses lecteurs et à ses partenaires ;

- Exploiter le potentiel du nouveau bâtiment de la BnL pour promouvoir la société de la connaissance et favoriser le dialogue interculturel ;
- Assurer des missions de partenariat et de coordination à l'échelle nationale ;
- Représenter la Bibliothèque nationale auprès de ses partenaires publics et privés au Luxembourg et à l'étranger.

## **Profil**

### Compétences techniques

- Vous avez des capacités avérées de direction et de gestion ;
- Vous avez une expérience professionnelle en matière de gestion de projets d'envergure à caractère culturel ou de recherche universitaire ;
- Vous avez l'expérience professionnelle requise pour intégrer dans votre action le potentiel des technologies numériques ;
- Vous avez une culture générale pluridisciplinaire.

### Compétences comportementales

- Excellent relationnel ;
- Ouverture d'esprit et sens de l'innovation ;
- Savoir être à l'écoute ;
- Disponibilité et flexibilité.

### Atouts

- Bonne connaissance du milieu culturel luxembourgeois ;
- Expérience antérieure dans le domaine des sciences de l'information et de la gestion documentaire.

Il convient de noter que les papiers de réflexion dont la rédaction avait été demandée aux candidats ne constituent qu'un élément du dossier de candidature et que leur lecture, seule et hors contexte, ne saurait permettre d'effectuer une appréciation complète des capacités des candidats par rapport au profil recherché.

Il n'est pas approprié de la part du ministère de publier ces papiers de réflexion, tout d'abord parce qu'ils n'ont pas été élaborés dans cette optique mais en vue de l'évaluation confidentielle des candidatures. Ensuite, ces papiers de réflexion sont un élément parmi d'autres des dossiers. Leur publication à l'état isolé n'a pas de sens, à moins de publier tout le dossier y compris les évaluations psychologiques des candidats, ce qui n'est pas envisageable.